

Suivi des délais de paiement : 2021

Dans le cadre d'un suivi systématique du comportement de paiement des SPF et SPP, un monitoring des paiements a été mis en place. Un aperçu du comportement de paiement des SPF et SPP sera fourni tous les trois mois.

Le suivi du comportement de paiement a pour double objectif de pouvoir communiquer de manière transparente et uniforme avec les autorités de contrôle et de pouvoir suivre – et éventuellement corriger – le comportement de paiement au sein de l'administration générale de l'État fédéral.

Ce suivi est rendu possible par l'implémentation d'un système VIM (Vendor Invoice Management) que la plupart des SPF et SPP utilisent déjà et dont l'utilisation sera encore étendue.

Grâce à ce système, nous disposons d'une série de données non manipulables. À savoir :

- 1) la date de la facture : c'est la date qui est automatiquement lue sur la facture du fournisseur ;
- 2) la date de scan : la date à laquelle la facture est lue dans le système VIM ;
- 3) la date de saisie : la date à laquelle la facture approuvée est effectivement enregistrée et libérée pour paiement ;
- 4) le paiement.

Ce système scanne les notes de créance et lit automatiquement la date de la facture qui est indiquée sur le document. La note de créance peut être une facture papier, une facture par e-mail ou une e-facture.

Ces statistiques reprennent uniquement les factures et notes de créance des entreprises¹ et ne font pas la distinction entre les factures contestées et les factures non contestées.

¹ Sélection du type de fournisseurs : FED1 Entreprises soumises à la TVA belge - FED2 Entreprises soumises à la TVA étrangère - FED4 Personnes physiques - FED5 Entreprises non redevables de la TVA.

SPF et SPP utilisant le système VIM (Vendor Invoice Management)

Tableau 1 : nombre moyen de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de scan - après la date de saisie²

Période : 01/01/2021 et 31/12/2021

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de scan	Par rapport à la date de saisie
BELSPO	972	30	11	4
Police fédérale	38.178	38	13	4
SPF Intérieur	38.408	34	14	4
SPF BOSA	6.276	21	10	4
SPF Affaires étrangères	6.085	39	14	3
SPF Économie	15.184	35	12	6
SPF Santé	12.214	45	28	9
SPF Justice	26.310	63	21	9
SPF Chancellerie	4.378	32	17	3
SPF Mobilité	6.086	33	16	3
SPF Sécurité sociale	6.945	37	5	3
SPF Emploi	4.371	46	23	9
Intégration sociale	774	29	13	2
Total	166.181	40	16	5

Le tableau ci-dessus reprend les délais de paiement moyens de toutes les factures qui ont été payées par les SPF et les SPP entre janvier 2021 et décembre 2021.

Le délai de paiement moyen par rapport à la réception et au scan de la facture s'élève actuellement à 16 jours seulement. Il ne dépasse pas les 30 jours pour tous les SPF et SPP. À titre comparatif, ce délai s'élevait en moyenne à 20 jours en 2020, et à 24 jours en 2019. Il y a donc une

² La Défense, une partie du SPF Justice et SPF Finance n'utilisent pas VIM. Plus d'info sur les délais de paiement de ces organisations se trouvent plus bas dans cette note.

amélioration de 8 jours en moyenne par rapport à 2019, ou une accélération de 33 %. En ce qui concerne le SPF Justice, il convient de noter que ces statistiques ne portent que sur une partie des factures payées. L'ordre judiciaire n'est passé au système VIM qu'au 1^{er} juin 2021 et les établissements pénitentiaires au 1^{er} novembre.

Le délai entre la date de la facture et la date du paiement s'élève à 40 jours en moyenne. La date de facture est toutefois introduite par le fournisseur et n'est pas nécessairement la date de l'envoi de la facture.

Tableau 2 : délai de paiement par rapport à la date de scan par mois

Période : 01/01/2021 et 31/12/2021

	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
BELSPO	9	10	11	11	10	10	12	14	9	12	9	17
Police fédérale	15	15	15	15	14	12	10	12	15	12	15	13
SPF Intérieur	14	15	17	17	12	13	13	12	12	12	14	14
SPF BOSA	9	8	12	8	7	6	9	16	9	10	10	15
SPF Affaires étrangères	17	16	12	13	14	10	14	13	15	13	16	14
SPF Économie	16	11	10	11	12	12	12	13	12	15	15	12
SPF Santé	23	36	31	38	25	26	23	26	33	34	25	24
SPF Justice	9	12	11	14	14	14	16	19	22	21	29	31
SPF Chancellerie	17	15	14	11	18	13	14	15	18	20	22	24
SPF Mobilité	14	24	20	17	15	13	16	17	17	12	20	13
SPF Sécurité sociale	4	4	4	4	5	4	5	5	5	5	5	4
SPF Emploi	29	32	27	26	19	21	25	25	24	15	17	17
Intégration sociale	11	23	20	6	10	11	6	15	6	10	14	14
Moyenne	14	16	16	17	14	13	13	15	16	15	18	19

Tableau 3 : nombre de factures payées dans un délai déterminé après la date de scan

Période : 01/01/2021 et 31/12/2021

	≤ 15 jours		> 15 jours ≤ 30 jours		> 30 jours ≤ 60 jours		> 60 jours	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
BELSPO	827	85%	109	11%	26	3%	10	1%
Police fédérale	30.210	79%	4.948	13%	2.022	5%	998	3%
SPF Intérieur	30.015	78%	5.236	14%	2.114	6%	1.043	3%
SPF BOSA	5.357	85%	611	10%	240	4%	68	1%
SPF Affaires étrangères	4.580	75%	981	16%	410	7%	114	2%
SPF Économie	12.017	79%	2.508	17%	586	4%	73	0%
SPF Santé	3.418	28%	5.986	49%	1.982	16%	828	7%
SPF Justice	13.865	53%	8.976	34%	2.366	9%	1.103	4%
SPF Chancellerie	2.846	65%	1.060	24%	356	8%	116	3%
SPF Mobilité	4.121	68%	1.152	19%	623	10%	190	3%
SPF Sécurité sociale	6.793	98%	107	2%	34	0%	11	0%
SPF Emploi	2.052	47%	1.657	38%	440	10%	222	5%
Intégration sociale	580	75%	120	16%	62	8%	12	2%
Total	116.681	70%	33.451	20%	11.261	7%	4.788	3%

Sur la base des paiements effectués de 2021, l'on constate que 70% des factures dans VIM ont été payées dans les 15 jours après la date de scan, 20 % dans les 15 à 30 jours, 7 % dans les 30 à 60 jours, et 3 % après 60 jours. Étant donné que ces statistiques incluent les factures contestées ou incomplètes, ces résultats sont satisfaisants. Certains services ont aussi une proportion relativement plus élevée de factures pour lesquelles le délai de paiement est de 60 jours.

Tableau 4: Utilisation de la facturation électronique par rapport aux autres moyens de facturation par mois

Période: 01/01/2021 et 31/12/2021

	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
e-facturation	10%	10%	10%	13%	12%	12%	13%	15%	15%	15%	17%	19%
e-mail	29%	30%	31%	30%	31%	30%	27%	33%	32%	33%	34%	37%
Scanning papier	62%	60%	59%	57%	57%	58%	60%	51%	53%	52%	49%	44%

Le tableau montre une augmentation de l'utilisation de la facturation électronique en 2021. La part de la facturation électronique, des factures directement saisies dans le système VIM, passe de 10% en janvier 2021 à 19% en décembre 2021. La part des factures papier qui sont encore scannées manuellement dans le système VIM a diminuée vers 44 % à la fin de 2021.

Notes de créance de SPF qui ne sont pas encore (entièrement) passés à VIM

Le Ministère de la Défense et le SPF Finances ont leur propre système de facturation électronique. Pour le SPF Justice, une grande partie des factures ne passent pas encore par le système VIM. La date de scan n'est pas disponible pour ces statistiques. Il convient aussi de noter que les données ci-dessous pour le SPF Justice contiennent toutes les factures payées, y compris celle qui sont déjà enregistrées dans le système via VIM.

Tableau 5 : nombre moyen de jours pour le paiement après la date de la facture - après la date de saisie

Période : 01/01/2021 et 31/12/2021

	Nombre de factures	Par rapport à la date de la facture	Par rapport à la date de saisie
Défense	65.441	37	5
SPF Finances	72.523	51	21
SPF Justice	308.305	87	6
Total	446.269	74	8

Lorsque l'on compare les délais de paiement relatifs à la date de facturation du tableau 5 avec la moyenne de 40 jours du tableau 1, on constate que c'est 11 jours de plus pour le SPF Finances et 47 jours pour le SPF Justice. Par ailleurs, le SPF Justice dispose d'un délai de paiement de 63 jours pour les prestations déjà basculées vers le VIM, alors que celui-ci est encore en moyenne de 87 jours dans le tableau ci-dessus.

Tableau 6 : délai de paiement par rapport à la date de saisie par mois

Période : 01/01/2021 et 31/12/2021

	Jan	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc
Défense	4	4	3	5	4	5	5	7	5	7	7	5
SPF Finances	19	25	30	28	17	16	15	13	14	16	14	12
SPF Justice	6	4	4	6	6	6	6	6	6	7	7	6
Moyenne	7	7	9	14	8	7	7	7	7	8	8	7